



## Une fuite d'eau visible sur le plafond de mon voisin

Par **Jujubzzz**, le **12/06/2014** à **00:56**

Bonjour,

je suis actuellement locataire d'un appartement de 25m<sup>2</sup> à Strasbourg. J'ai emménagé le 9 mars 2014.

Mon voisin en dessous est venu m'informer aujourd'hui qu'il y avait une petite tache d'humidité dans leur chambre, qui est située juste en dessous de mon appartement. Je n'ai pas eu de problème d'eau depuis mon emménagement. Les joints du bac à douche sont un peu abimés, mais je ne suis pas sûr que cela puisse venir de cela. J'ai décidé de les refaire dès demain au cas où.

Mon voisin m'a dit qu'il prendrait contact avec le propriétaire. Je lui ai aussi envoyé un mail pour lui dire.

J'ai une peur bleue de me faire accuser et de devoir payer quelque chose, alors que je suis dans ce logement que depuis 3 mois, et j'utilise normalement mon appartement.

Si il y a bien une fuite d'eau dans mon logement, qui devra payer les réparations ?

Merci de vos réponses.

Très cordialement,  
Justine

Par **cocotte1003**, le **12/06/2014** à **01:12**

Bonjour, il existe des assurances pour payer les réparations de ce genre de problèmes, prenez contact avec votre bailleur et votre assurance, cordialement